ANNEXE 4

ACCORD DE LA COMMUNE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX SUR LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE

(COURRIER, JANVIER 2022)



Bures-sur-Yvette, le 14 janvier 2022

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Affaire suivie par : Albert BALESME Directeur des Services Techniques 01 69 18 21 16 – abalesme@bsy.fr

Monsieur le Président Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette 12, avenue Salvador Allende 91165 SAULX-LES-CHARTREUX

<u>Objet</u>: Restauration de la continuité écologique et lutte contre les inondations au Baratage – Autorisation d'utilisation et d'intervention de la parcelle communale AP n°15.

Monsieur le Président,

Par courrier du 9 décembre 2021, vous avez sollicité l'accès et la traversée de la parcelle AP15 ainsi que l'utilisation du parking pour l'installation de la base vie dans le cadre de la restauration de la continuité et lutte contre les inondations au Baratage.

A la suite de votre courrier, mes services ont pris contact avec vos services. Ils ont attiré leur attention sur la nécessité de maintenir un espace suffisant sur le parking pour le retournement du camion de collecte des déchets du SIOM.

Par ailleurs, vos services ont sollicité notre autorisation pour l'éradication des bambous situés en bordure du chemin sur la parcelle AP15.

Par la présente, je donne l'autorisation au SIAHVY d'utiliser la parcelle AP15, propriété de Bures-sur-Yvette, pour l'accès au site et l'utilisation du chemin forestier.

Pour l'installation de la base vie du chantier, je vous autorise à utiliser une partie du parking situé à l'extrémité du Chemin du Baratage, sous réserve de la conservation d'une emprise suffisante pour le retournement des camions de ramassage des ordures ménagères.

Enfin, je vous autorise également les travaux d'éradication d'un foyer de bambou sur la parcelle AP15.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-François VIGIER